

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2026 - 14355 - 2002 B 00177 - 441 031 390 - AADS - ASSISTANCE AUTO
DEPANNAGE SERVICES

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 30 JUIN 2026

"AADS – ASSISTANCE AUTO DEPANNAGE SERVICES"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.650 Euros
Siège Social : 9 rue de la Flèche 49300 CHOLET
R.C.S. ANGERS 441 031 390

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice de 73.041 €** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73.041 €
Auquel s'ajoute le "Report à Nouveau" antérieur	186.540 €
Pour former un bénéfice distribuable de	259.581 €
* A titre de dividendes aux associés soit 145 € par part	73.950 €
* Le solde, soit en totalité au compte "Report à Nouveau".	185.631 €

L'Assemblée Générale prend acte que le dividende à répartir au titre de l'exercice, est ainsi de **145 €** pour chacune des **510 parts** composant le capital social.

Il est indiqué que ce dividende constitue un revenu distribué soumis, pour les associés personnes physiques en application de l'article 200 A du Code Général des Impôts, à l'impôt sur le revenu, sans abattement, à un taux forfaitaire de **12,8 %**, SAUF OPTION expresse et irrévocable du contribuable pour l'assujettissement de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée par l'associé personne physique lors du dépôt de la déclaration de revenus. Dans le cas où l'option est exercée, le montant de revenus distribués perçus par l'associé personne physique est éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au titre de la présente distribution ou de tout autre revenu éligible à la réfaction de 40 % et perçu par l'associé personne physique au cours de la même année.

Le paiement des dividendes sera effectué, au siège social, dans le délai légal de neuf mois, à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques, des prélèvements sociaux (18,6 % du dividende brut) calculés, pour les associés ayant également le statut de Travailleur Non Salarié dans la société, sur une base EGALE A 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en comptes courants par ces mêmes personnes, et déduction faite, le cas échéant, d'un acompte sur l'impôt sur le Revenu dû par les associés personnes physiques qui perçoivent des dividendes et qui ont déclaré un Revenu Fiscal de Référence supérieur à 75.000 € pour un couple marié et à 50.000 € pour un célibataire (12,8 % du dividende brut).

L'Assemblée Générale prend également acte qu'en vertu de l'article L 131-6 alinéa 3 nouveau du Code de la Sécurité Sociale issu de l'article 11 de la Loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2013, entre dans l'assiette des cotisations dues au Régime des Non-Salariés par l'Associé d'une SARL, une partie des dividendes perçue par celui-ci, son conjoint, ou le Partenaire auquel il est lié par un PACS ou leurs enfants mineurs non émancipés, et des revenus générés par les sommes versées sur les comptes courants. La part de ces revenus, assimilés à des revenus d'activité et à intégrer dans l'assiette des cotisations sociales (maladie, retraite, allocations familiales) est celle qui est SUPERIEURE à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en comptes courants détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que le dividende distribué par part au titre des trois exercices précédents, et le montant des revenus distribués au titre de ces trois mêmes exercices éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	TAUX D'ABATTEMENT
2024	120 €	120 €	40 %
2023	144 €	144 €	40 %
2022	0 €	0 €	40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance,



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme la Gérance



Bilan Actif

		31/12/2025	31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06				
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Frais d'établissement (II)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial	92 491	92 491	
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	738	1 843	
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations tech., mat. et outillage indus.	29 187	31 933	
	Autres immobilisations corporelles	79 080	104 775	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)			
	Participations			
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières			
	Total de l'actif immobilisé (III)	201 496	231 042	
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises	5 761	6 577	
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (2)			
	Créances clients et comptes rattachés	193 421	258 022	
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	22 498	20 661	
	Charges constatées d'avance	10 621	1 232	
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres	73 879	73 879	
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	90 070	149 706	
	Total de l'actif circulant (IV)	396 252	510 078	
	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)			
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	597 748	741 120	
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			
	(2) dont créances à moins d'un an	226 541	279 915	

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024	
Capitaux Propres	Capital (dont versé 7 650)	7 650	7 650	
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale	765	765	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	186 540	160 425	
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	73 041	87 315	
	Subventions d'investissement	6 317	7 933	
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	274 313	264 088	
	Produits des émissions de titres participatifs			
Provisions	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
DETTES	Total des provisions			
	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	41 745	66 824	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	96 654	166 999	
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000		
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 737	63 403	
DETTES DIVERSES	Dettes fiscales et sociales	131 962	178 426	
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	15 337	1 380	
	Produits constatés d'avances			
TOTAL PASSIF	Total des dettes (1)	323 435	477 032	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		597 748	741 120	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		73 041,05	87 314,94	0,00
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acpt reçus sur cdes en cours)		291 955	435 287	
(2) Dont emprunts participatifs				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **597 748 euros**.

Le compte de résultat dégage ainsi un résultat de **52.208 euros**

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Frais d'établissement

	31/12/2025	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

	31/12/2025	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique					
- N'entrant pas dans le cadre commande client					
- En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique					
- Clients français Etat collectivités publiques					
- Autres clients					
- Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D					
- Cotisations parafiscales					
- Subventions versées					
- Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique	92 490	
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	92 490	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
Résultat courant	92 371		19 125	73 246
Résultat exceptionnel (et participation)	(241)		(36)	(205)
Résultat comptable	92 130		19 089	73 041
(1) après retraitements fiscaux.				

Evaluations fiscales dérogatoires

31/12/2025

Résultat de l'exercice	73 041
Impôt sur les bénéfices	19 089
Résultat avant impôts	92 130
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	92 130

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

31/12/2025

Provisions règlementées

ACCROISSEMENTS

Autres

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Provisions non déductibles l'année de comptabilisation

ALLEGEMENTS

Autres

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

31/12/2025

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

Effectif moyen

31/12/2025	Interne	Externe
------------	---------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures	1
Professions intermédiaires	
Employés	1
Ouvriers	6
TOTAL	8

Identité de la société Mère

31/12/2025

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Capital	% Détenu
-------------------------------------	-------	---------	----------